

Décret du comité central de liquidation portant remboursement de partie de la dette arriérée (maison du roi, guerre, finances, etc.), lors de la séance du 2 juillet 1791

Achille-Pierre Dionis du Séjour

Citer ce document / Cite this document :

Dionis du Séjour Achille-Pierre. Décret du comité central de liquidation portant remboursement de partie de la dette arriérée (maison du roi, guerre, finances, etc.), lors de la séance du 2 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 644-651;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11487_t1_0644_0000_4

Fichier pdf généré le 10/07/2019

pour la sûreté de la côte, on établira des signaux de reconnaissance dans tous les lieux où il sera utile de le faire.

« Il sera dépêché sur-le-champ un courrier à l'Assemblée nationale pour l'informer de cet événement, la prévenir des dangers qui paraissent menacer le département et les départements voisins, en lui faisant connaître les mesures que l'administration a cru devoir employer dans cette circonstance, la priant de prendre en considération notre position.

« Il sera pareillement envoyé des courriers à tous les districts de ce département pour leur donner avis de ce qui se passe, leur recommandant de se tenir en garde et de faire les dispositions nécessaires pour repousser les attaques du dehors, laissant à leur zèle et à leur prudence l'usage des moyens que les circonstances paraîtront exiger. Il sera dépêché aussi un courrier au département du Morbihan qui paraît être menacé pour l'avertir de se mettre en état de défense.

« Fait au directoire de département à Nantes. »

M. Rabaud-Saint-Etienne. Messieurs, je demande que toutes les pièces dont il vient d'être donné lecture soient renvoyées aux comités militaire et de la marine réunis.

Plusieurs membres : Et diplomatique.

M. Rabaud-Saint-Etienne. J'ai l'honneur de vous observer, Messieurs, que plus on réunit de comités et moins les opérations ont de célérité. C'est pourquoi je demanderai que chacun de ces comités soit autorisé à nommer un ou tout au plus 2 membres pour se réunir, afin de présenter demain un travail sur cet objet.

M. Chabroud. Je demande que le comité de marine soit chargé de conférer avec les ministres de la guerre et des affaires étrangères sur les mesures qu'il convient de prendre dans le cas dont il s'agit.

(L'Assemblée décrète le renvoi de la lettre du directoire du département de la Loire-Inférieure et des pièces y jointes aux comités de la marine, militaire et diplomatique réunis.)

M. Rewbell. Je demande que les membres des comités se retirent à l'instant, car ce n'est pas le moment de la délibération; c'est le moment de l'action. (*Assentiment.*)

M. Dionis du Séjour, au nom du comité central de liquidation, fait un rapport et présente un projet de décret concernant la liquidation et le remboursement de la dette de l'Etat.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des vérifications et rapports faits par le commissaire du roi, directeur général de la liquidation, décrète, en conformité de ces précédents sur la liquidation de la dette de l'Etat, qu'il sera payé, sur les fonds destinés à l'acquit de ladite dette, aux personnes ci-après nommées, et pour les causes qui vont être pareillement exprimées, les sommes suivantes, savoir :

PREMIER ÉTAT.

1° Arrière du département de la maison du roi.

Gages du conseil à différents magistrats, conseillers d'Etat, ou maîtres des requêtes, pour les années 1788 et 1789.

Brochet de Saint-Prest, ci-devant maître des requêtes.....	10,000 liv.
Courtois de Minut, ancien maître des requêtes.	2,000
Gravier de Vergennes, ancien maître des requêtes.....	8,000

3 parties prenantes.

Total..... 20,400 liv.

Bâtiments du roi.

Entrepreneurs, ouvriers et fournisseurs pour les années 1787 et 1789.

Lebœuf, épinglier.....	3,617 l.	2 s.	10 d.
Gentz, pompier.....	288	13	9
Les héritiers de Hirsch, destructeur des rats....	2,636	»	»
La veuve de Lespart, épicier.....	2,298	14	6
Grincourt, tapissier...	5,395	8	8
Houdin, treillageur...	2,215	15	9
Montigny fils, vitrier.	918	13	3
Courtois, marchand de bois.....	1,928	5	»
Frémineau, marchand de bois.....	3,797	10	»
Bosse, fumiste.....	929	15	»
Anceau, terrassier....	4,022	4	»
Bertrand, fondeur....	5,490	4	»
Padelain, ramonneur..	16,321	19	»
Doisteau, tourneur....	1,055	12	»
Les héritiers de Dropsy, marbrier.....	3,585	12	9
Guillard, vannier.....	167	2	»

Manufacture des Gobelins.

Cozette fils, bas-lissier.	5,152	14	4
Cozette père, haut-lissier.....	5,711	10	8
Vavoque, rentrayeur..	8,920	2	11
Clément-Louis-Marie Belle, peintre du roi, sur-inspecteur de la manufacture des Gobelins....	3,770	17	6
Curmer Neilson, héritier de Jacques Neilson, entrepreneur de la manufacture des Gobelins....	53,963	16	11
La veuve de Gibert, inspecteur de la manufacture des Gobelins....	2,695	»	»
Nicolas-Cyprien du Vivier, entrepreneur de la manufacture des Gobelins.....	73,036	14	»

Laurent Malaine, peintre.....	840 l. » s. » d.
Moret, commis au département de l'intérieur, pour les nourritures des personnes détenues par ordre du roi au château de la Bastille, pendant les mois de mai et juin, et les 14 premiers jours de juillet 1789, et pour indemnité à différentes personnes, à cause de la perte de leurs effets lors de l'événement du 14 juillet, la somme de 22,664 l., 19 sols 8 deniers, faisant partie de celle de 31,477 livres 13 sols, montant de 3 ordonnances expédiées en son nom, déduction faites des acomptes qu'il a reçus, ci.....	22,664 19 8
26 parties prenantes.	
Total.....	249,319 l. 15 s. 2 d.

2° Arriéré du département de la guerre.

Entrepreneurs, ouvriers et fournisseurs, pour les années 1787, 1788 et 1789.

Les entrepreneurs, ouvriers et fournisseurs, au nombre de 29, qui ont été chargés de la construction et de l'ameublement de l'hôpital militaire de Lille et ceux qui ont été chargés de l'entretien de ce même hôpital pendant les années 1787 et 1788, ci.....	63,175 l. 17 s. 11 d.
Sauf déduction des 4 deniers pour livre.	
Jean Minet, entrepreneur de la fourmiture du pain, gîte, geolage et paille aux militaires dans les prisons de Vitry-le-Français, ci.	100 13 »
Sauf la déduction à faire des 4 deniers pour livre.....	
La veuve La Gace d'Entrée, entrepreneur des fortifications de Maubeuge, pour l'entretien et les réparations des ustensiles des chambres et écuries des casernes de Maubeuge, ci.....	760 » »
Sauf la déduction des 4 deniers pour livre.	
Capel, imprimeur à Dijon, pour frais d'impressions faites pour le service du roi.....	2,756 » »
Sauf la déduction des 7 deniers pour livre....	

Hôtel des Invalides.

Fréminville, trésorier de l'hôtel des Invalides,

pour subsistance dudit Hôtel, la somme de 250,000 livres, montant de 2 ordres expédiés le 9 juillet 1790, par le ministre de la guerre, qui, dans une lettre écrite à M. le président de l'Assemblée nationale, le 7 août 1790, explique les motifs qui l'ont déterminé à expédier ces ordres, et demande à l'Assemblée nationale d'en ordonner le payement, en observant que ces ordres n'épuisent pas encore ce qui revenait à l'hôtel, sur la retenue des 3 deniers pour livre, des exercices de 1787 et 1788, ci.....	250,000 l. » s. » d.
5 parties prenantes.	
Total.....	316,792 l. 10 s. 11 d.

3° Arriéré du département de la marine.

Quesnel, commissaire des classes à Rouen, pour supplément d'appointements pour 3 ans et demi, à raison de 1,500 livres par an, ci.....

5,250 l. s. d.	
Sauf la retenue des 4 deniers pour livres.	
Boisset, ci-devant agent de la nation française à Batavia, la somme de 45,664 livres, restant de plus forte somme à lui due pour la commission, sur les munitions et denrées procurées par lui aux vaisseaux et établissements français pendant la dernière guerre, ci....	45,664 » »
Sauf la retenue des 4 deniers pour livres.	

2 parties prenantes.

Total.... 50,914 l. » s. » d.

4° Arriéré du département des finances.

Remboursements de charges et offices. Brevets de retenue.

Jean-Louis Dumanoir, pour le remboursement d'un brevet de retenue à lui accordé sur la charge de colonel du régiment des chasseurs de Languedoc, au moyen de ce qu'il est passé du grade de colonel à celui de maréchal de camp, le 20 mai 1791, ci.....

50,000 l. s. d.

Avec les intérêts de ladite somme à raison de 5 0/0, à compter du 6 juin 1791, jusqu'à la quinzaine qui suivra la sanction du décret à intervenir sur la présente liquidation.

Ambroise-Auguste Jos-

saud, pour le remboursement d'un brevet de retenue à lui accordé le 20 mai 1786, sur la charge de commissaire des guerres, dont il avait été pourvu d'après la démission de Claude-Antoine Prat-Després, ci..... 70,000 l. " s. " d.

Avec les intérêts à 5 0/0, à compter du 9 mars 1791.

Joseph-François Gau, pour le remboursement d'un brevet de retenue à lui accordé sur une des charges de commissaire des guerres créées par l'édit du mois d'avril 1788, ci..... 120,000 " "

Avec les intérêts à 50/0, à compter du 8 janvier 1791.

Villemanzy, pour le remboursement d'un brevet de retenue à lui accordé le 29 mai 1784, sur une charge de commissaire des guerres, ci.... 70,000 " "

Avec les intérêts à 50/0, à compter de l'expiration de la quinzaine qui a suivi la sanction du décret du 28 mai dernier.

Pierre Chesnel, pour le remboursement d'un brevet de retenue à lui accordé sur une charge de commissaire des guerres créée par l'édit d'avril 1788, ci..... 120,000 " "

Avec les intérêts à 50/0, à compter du 9 janvier 1791.

Charles-François-Casimir Saulx-Tavannes, pour le remboursement d'un brevet de retenue, sur la charge de lieutenant général en Bourgogne, et baillage de Dijon, comté d'Auxonne, Châtillon et Bar-sur-Seine, à lui accordée le 24 avril 1784, ci..... 30,000 " "

Avec les intérêts à 5 0/0, à compter du 18 mars 1791.

Frédéric-Séraphin La Tour-du-Pin-Paulin-Gouvernet, pour le remboursement d'un brevet de retenue à lui accordé le 14 juin 1788, sur la charge de colonel du régiment Royal-Vaisseau, dont il a donné sa démission le 1^{er} avril 1791, ayant été nommé ministre du roi à La Haye, ci..... 22,500 " "

Avec les intérêts à 5 0/0, à compter du 23 avril 1791.

A l'égard de la dame

de Hauteclair, fille du sieur Danville, premier géographe du roi, membre de l'Académie royale des sciences, l'Assemblée nationale décrète qu'elle sera placée dans la classe des créanciers de l'État, pour continuer à toucher le traitement annuel de 1,500 livres, dont jouit ladite dame de Hauteclair, comme faisant partie du prix de la vente faite au roi par le sieur Danville, de son cabinet géographique.

8 parties prenantes.

Total... 482,500 l. s. d.

5^o Jurandes et maîtrises.

René-Antoine Filleau, tailleur.....	362 l.	8 s.	4 d.
Henri-François Lefevre, chandelier.....	423	8	"
Hilarion-Camille Robiquet, chandelier.....	473	3	3
Bruneau-Constant Letailleur, chandelier.....	457	8	8
Jean-Henri Beaujean, peintre.....	239	6	2
François Diverneresse, peintre.....	216	6	4
Armand-Amable Trinqué, tailleur.....	390	9	6
Pierre-Antoine Gérardot, tailleur.....	343	6	8
Pierre-Joseph Brillon, tailleur.....	356	11	8
Jean-Mathieu Hourlier, tailleur.....	389	5	7
Jean-François Barjon, tailleur.....	342	7	9
Jean-Daniel Frick, tailleur.....	381	11	8
Joseph Limousin, coiffeur.....	154	10	5
François Bernard, coiffeur.....	202	1	8
Jean Hazur, coiffeur..	211	5	10
Joseph Lejeune, coiffeur.....	141	17	1
Joseph Nourri-Lebrun, coiffeur.....	213	16	8
Brice-Antoine Geledé, coiffeur.....	191	10	
Remi Labi, coiffeur...	164	18	9
Claude Prieux, coiffeur.....	214	14	7
Nicolas Deffaux, tailleur.	214	8	43
Louis Leroux, tailleur..	162	6	3
Nicolas Corroyer, tailleur.....	392	11	1
Joseph Thomints, tailleur.....	389	15	7
Guery-Joseph Durand, tailleur.....	206	11	8
Pierre-Jean Tiron, orfèvre.....	371	11	2
Joseph-Simon Huguet,			

ménusier.....	263 l.	8 s.	1 d.
Denis Feuillet, maçon.	91	4	»
Sébastien Rami, coiffeur.....	209	12	11
Jacques Bellon, couvreur.....	94	17	10
Henri-Jérôme Duteil, tailleur.....	391	4	5
Jean Gasc, tailleur....	189	17	9
François Roux, tailleur.	398	7	9
Dlle Oudinet, veuve Pipon, tailleur.....	109	7	9
Joseph Chaudéfolle, coiffeur.....	141	9	2
Louis Poilleux, tailleur.	186	11	1
Guillaume Lachaud, tailleur.....	440	2	6
Claude Benard, tailleur.	368	4	5
François-Joseph Martin, tailleur.....	351	1	1
Charles Descarmoutier, pelletier.....	324	10	»
Sébastien Brignon, bonnetier.....	115	7	6
Philippe Germain, pelletier.....	309	5	6
Jacques-Nicolas Lherbette, bonnetier.....	259	4	2
François Jouette, bonnetier.....	259	4	2
Lazare Morlet, pelletier.	115	4	»
Louis Girard, coiffeur.	143	3	4
Claude François Reuilon, coiffeur.....	191	2	6
Jean-Baptiste Laffaigne, coiffeur.....	161	5	»
Dlle Marie-Françoise Méry, chandelière.....	283	4	7
Georges Vincent, peintre.....	389	12	2
André-Sébastien Thuillier, peintre.....	57	13	8
François Delalande, peintre.....	472	8	1
Pierre Huvé, peintre...	464	6	10
Jacques Alexandre, peintre.....	455	14	7
François Lebé, peintre.	452	7	2
Nicolas Arnoult, peintre.....	227	8	5
Jean Menoux, peintre..	464	6	10
Nicolas-François Grenot, peintre.....	414	6	10
Jean-Antoine Vatripon, peintre.....	452	7	3
Denis-Marie Chenu, peintre.....	276	7	1
Thomas Buisson, peintre.....	276	17	6
Charles Habert, peintre.	302	1	»
Jean-Antoine Margaritis, peintre.....	239	9	7
Sébastien-Antoine Chevalier, peintre.....	284	7	6
Louis Garlon, peintre..	207	85	75
Jean-Nicolas Rouen, peintre.....	414	17	2
Gilles-François Lamy, peintre.....	264	11	8
Nicolas Gervais Touffentant, peintre.....	412		3
Joachim Michel Buffet, peintre.....	419	16	6

François Hognon, peintre.....	400 l.	13 s.	3 d.
Michel-Laurent, peintre.	452	7	3
Nicolas Serclerat, peintre.....	285	13	2
Pierre-Marie Royer, peintre.....	275		2
Jean-Baptiste-Nicolas Langlais, peintre.....	436	4	4
François le Roy, maçon.	294	3	3
Nicolas-Paul, fripier...	100		
Laurent Lecaillon, tailleur.....	100	3	3
Pierre Guerin, layetier.	100	»	»
Pierre Janson, serrurier.	200	»	»
Adrien-Jourdain, chandelier.....	125	»	»
Jean-Théophile Kirsch, tailleur.....	606	5	10
Antoine-François Chevalier, tailleur.....	57	8	9
Georges-Antoine Baudouin, tabletier.....	356	3	4
François Damour, ménusier.....	286	19	7
Raimond Astier, bonnetier.....	583	14	2
Antoine LeLandes, peintre.....	388	12	3
Jean Drumel, tailleur..	337	4	5
Jean-Ferdinand Fleurent-Krubert, bonnetier..	285	15	»
Médène Porteley-Barbichon, peintre.....	439	6	10

99 parties prenantes.

Total. 25,973 l. 22 s. 4 d.

SECOND ÉTAT.

1^o Arrière du département de la maison du roi.

ÉCURIES DU ROI.

Différents entrepreneurs, ouvriers, fournisseurs et autres employés dans les écuries du roi, pour les années 1788 et 1789.

Le Mire, plombier..	11,596 l.	» s.	» d.
De Ville-Paille, ancien écuyer du roi....	2,000	»	»
La succession et créanciers Bidot, couvreur.....	71	»	»
De Briges père, premier écuyer du roi, déduction faite du dixième et de sa contribution patriotique..	28,002	»	»
De Briges fils, premier écuyer du roi, déduction faite de sa contribution patriotique.....	8,916	13	4
Rousseau, maître des exercices des pages du roi, toutes déductions faites.....	1,560	10	»
Traverse, chirurgien des écuries du roi, toutes déductions faites.....	930	5	»
Vernon, écuyer, caval-			

cadour du roi.....	11,000 l.	» s.	» d.
Le Blond, maître de mathématiques des pages du roi, toutes déductions faites.....	1,191	12	6
Veuve de Sarcusse, pour indemnité de chevaux, déduction faite de la somme de 600 livres pour contribution patriotique.....	400	»	»
Saint-Suir, grand hautbois de la chambre et grande écurie du roi, toutes déductions faites.	453	»	»
Bureau fils, grand hautbois des écuries du roi, toutes déductions faites.	453	»	»
Pillet, grand hautbois des écuries du roi, toutes déductions faites.....	453	»	»
Salentin, grand hautbois des écuries du roi, toutes déductions faites.	453	»	»
Vaillant, cocher, toutes déductions faites.....	765	11	6
Boubert, cocher, toutes déductions faites.....	765	11	6
Veuve Carette, concierge	1,200	»	»
Muller, secrétaire des écuries du roi.....	11,400	»	»
Le Prince fils, concierge.	1,350	»	»
Salentin, grand hautbois des écuries du roi, toutes déductions faites.	453	»	»
Gereau, maître de langues.....	1,600	»	»
Pérard, vitrier.....	1,843	»	»
Joséph-Augustin-Louis, écuyer-courtier des écuries du roi, déduction faite de la somme de 366 liv. 13 s. 4 d. pour contribution patriotique.	4,044	18	8
Garre, chirurgien ordinaire de l'écurie du roi, toutes retenues faites...	6,603	3	6
Klier, trompette des écuries du roi, toutes retenues faites.....	2,404	10	»
Gauthier, trompette des écuries du roi, toutes retenues faites.....	2,224	10	»
Rochet, suisse-portier des écuries du roi, toutes retenues faites.....	804	6	»
Duplessis, concierge des écuries du roi, déduction faite de 640 livres pour contribution patriotique.....	723	5	»
Dumas, écuyer ordinaire du roi, toutes retenues faites et déduction de 2,600 livres pour contribution patriotique....	9,952	»	»
La veuve et héritiers Péméja, pour indemnité de chevaux.....	1,595	16	8
Lambert, serrurier....	311	»	»
Beaurin, premier valet de chambre des pages, toutes retenues faites...	839	5	»
Cubières, écuyer-cavalcadour du roi.....	8,000	»	»

Marquis, chirurgien des écuries du roi, toutes retenues faites.....	930 l.	» s.	» d.
La Chapelle, commissaire général de la maison du roi, pour indemnité de chevaux.....	6,000	»	»
Kramer, amasseur de gibier.....	900	»	»
La succession de la Judie, écuyer.....	9,000	»	»
Durwin, sellier.....	5,208	6	»
Guillemard, principal commis du secrétariat de l'exercice.....	2,400	»	»
Goursac, commandant de la grande écurie du roi, toutes retenues faites et déduction de la somme de 5,000 livres pour contribution patriotique....	14,052	»	»
Gervais, bois-selier....	139	»	»
Ribert, id.....	196	17	»
Morel, pelletier.....	870	»	»
Bizos, aide de sommelier, toutes retenues faites.....	2,362	12	»
Willeman, inspecteur.	1,200	»	»
Coquet, maître à écrire, toutes retenues faites...	3,211	10	»
Dessales, bottier.....	3,770	»	»
La Bigne, commandant le manège du roi, toutes retenues faites.....	10,552	»	»
Person, piqueur des écuries du roi, pour entretien de sa voiture....	400	»	»

49 parties prenantes.

En total 185,552 l. 2 s. 8 d.

BATIMENTS DU ROI.

Différents entrepreneurs, ouvriers et fournisseurs des bâtiments du roi.

Parcs de Versailles.

Renaud, couvreur....	638 l.	18 s.	3 d.
Lucas, plombier....	1,880	9	11
La veuve de Débord, maçon.....	3,338	11	4
Brossier, <i>idem</i>	18,766	17	7
Le Pelletier, terrassier.	7,281	6	8

5 parties prenantes.

Total 31,906 l. 3 s. 9 d.

Service des Enfants de France.

Différents employés et fournisseurs.

Croï-d'Havré de Tourzel, gouvernante des enfants de France, pour supplément de traitement et indemnité.....	9,066 l.	13 s.	4 d.
Guinaud, marchand de bois.....	22,556	10	»

Laulanhier, argentier des enfants de France, pour avances par lui faites relatives aux aumônes, gratifications, etc.....	27,180 l.	1 s.	10 d.
Bizard, marchand cirier	30,451	16	»
Bazau, marchand papetier.....	2,903	14	»
Femme Vanot, marchande de dentelles....	10,450	4	»
Femme Lévêque, marchande de blondes.....	5,473	8	»
Femme Augier, marchande de modes.....	5,143	16	»
Barbier, marchand de soieries.....	9,798	15	»
Bosquet, maître tailleur	3,176	14	»
Wolf, maître cordonnier.....	1,344	»	»
Desjardins, ouvrière en bonnets.....	374	8	»
Garnier, ouvrière en robes.....	4,083	6	»
Peret, marchand chapelier.....	563	»	»
Fargeon, marchand parfumeur.....	359	7	»
Bataille, marchand parfumeur.....	385	18	»
Ducis, marchand faïencier.....	1,811	»	»
Le Fèvre - Desnoettes, marchand de draps.....	1,643	3	»
Pascal, facteur de clavécins.....	816	»	»
Gallanty, marchand bijoutier.....	300	»	»
Vaillant, chargé des illuminations du roi.....	5,961	16	»
Pujol, maître tailleur.	140	15	»
Dessain, marchand de galons.....	450	»	»
Egenolffe, ouvrière en robes.....	476	»	»
Hervet, marchande de rubans.....	292	»	»
La veuve Loupia, marchande mercière.....	104	14	»
Clouet, ouvrière en dentelles.....	171	8	»
Hermann, maître de clavecin.....	4,000	»	»
Femme Lemoine, pour fournitures d'arbustes et fleurs.....	161	12	»
Sanson, marchand pelletier.....	162	»	»
30 parties prenantes.			
En total.....	149,801 l.	9 s.	2 d.

Maison de la Reine.

Différents employés et fournisseurs.

Lheureux, officier de la fruiterie, toutes retenues faites.....	35,204 l.	19 s.	7 d.
Valois, officier de la fruiterie, toutes retenues faites.....	28,512	7	3

Malherbes, maître d'hôtel, toutes retenues faites	3,490 l.	8 s.	» d.
Bracquemane-Heyduc, pour frais de maladie...	150	»	»
Boucher, brodeur.....	7,570	»	»
Gendron, écuyer ordinaire de la bouche, pour supplément de remboursement et indemnité....	6,000	»	»
Berthier, fille d'un ancien postillon, pour subsistance.....	300	»	»
La veuve de Chevalier, officier-porteur de la bouche, toutes retenues faites.	3,364	12	6
Chimay, dame d'honneur de la reine, toutes retenues faites et déduction de 7,293 livres 10 sous pour contribution patriotique.....	7,512	10	»
Diff, valet de chambre, toutes retenues faites...	768	19	»
Marchand, potier d'étain.....	1,139	»	»
Gallerand, capitaine des charrois, toutes retenues faites.....	24,596	5	6
Foliez, garçon de garde-robe, déduction faite de 150 livres pour sa contribution patriotique.....	3,120	»	»
Marc, officier de fourrière, toutes retenues faites.....	22,992	11	2
Valdajou, rebouteur...	1,500	»	»
Malzy, premier garçon du gobelet-pain, toutes retenues faites.....	1,677	12	»
Princay, valet de chambre ordinaire, toutes retenues faites.....	6,467	5	»
Les héritiers de Georget, lavandier de pannerie, toutes retenues faites...	3,832	10	»
L'abbé Raimond, aumônier des pages, toutes retenues faites et déduction de la somme de 140 livres employée en contribution patriotique....	2,414	10	»
Damesme, huissier du cabinet, toutes retenues faites.....	7,633	2	6
Cabaille, ancien aide d'échansonnerie commun pour remboursement et indemnité.....	2,500	»	»
Saulnier et Richard, gardes de la Prévôté de l'hôtel, pour gratifications.....	900	»	»
Dict, huissier et garçon de la chambre, toutes retenues faites et déduction de la somme de 600 livres employée en contribution patriotique.....	7,743	18	»
Dumignaux, officier chargé de la présentation de la gazette, pour gratifications.....	600	»	»
La Marlière, valet de chambre, toutes retenues			

faites.....	2,306	l.	17 s.	»	d.
Tourangeau, aide-ma- réchal de forge.....	3,600	»	»	»	»
Tramcourt, secrétaire de la chambre.....	4,500	»	»	»	»
Damin l'ainé, tailleur.	19,459	»	»	»	»
Damin le jeune, <i>idem.</i>	17,618	10	»	»	»
Maillat, menuisier de chambre toutes retenues faites.....	621	12	»	»	»
30 parties prenantes.					
En total.....	228,098	l.	9 s.	6 d.	

2° Arriéré du département de la marine.

Fournitures de poudres.

Lavoisier, le Faucheux, Clouet et Désaunois, régis- seurs des poudres et sal- pêtres, à Paris.....	220,952	l.	6 s.	10 d.
---	---------	----	------	-------

Fonderies de Montcenis et Indret.

Les administrateurs des établissements de Mont- cenis et Indret, déduc- tion faite des 4 deniers pour livre.....	104,611	11	5	
2 parties prenantes. En total.....	325,563	l.	18 s.	3 d.

3° Arriéré du département de la guerre.

Indemnités accordées à 48 habitants de la ville de Fougères, pour les pertes qu'ils ont éprouvées au mois d'octobre 1781, dans un incendie causé par la négligence d'un détachement du régiment d'Orléans dragons.

Feutier.....	20,000	l.	»	s.	d.
Veuve Duplessis.....	20,000	»	»	»	»
Hubert.....	380	»	»	»	»
Cauzet.....	5,576	»	»	»	»
Jamault.....	1,827	10	»	»	»
Roustiant.....	1,568	»	»	»	»
Aux mineurs Germe- rais et Lièvre.....	700	»	»	»	»
Patard.....	150	»	»	»	»
Mongodin.....	4,068	»	»	»	»
Ribon.....	650	»	»	»	»
Goupy.....	60	»	»	»	»
Demarec.....	24	»	»	»	»
Fosset.....	66	»	»	»	»
Blanchet.....	3,000	»	»	»	»
Samson.....	906	»	»	»	»
Villette.....	2,937	10 s.	»	»	»
Lesieur.....	625	»	»	»	»
Parin.....	51	»	»	»	»
Le Jay.....	102	»	»	»	»
Lange.....	250	»	»	»	»
Le Roy.....	100	»	»	»	»
Cos etier.....	24	»	»	»	»
Loris.....	262	»	»	»	»
Métayer.....	264	»	»	»	»
Femme Le Breton.....	120	»	»	»	»
Fille Julienne l'ainée..	67	10	»	»	»

Bret.....	49	l.	10 s.	»	d.
Gausset.....	48	»	»	»	»
Feuillet.....	80	»	»	»	»
Mercier.....	80	»	»	»	»
Boitte.....	80	»	»	»	»
Paris.....	24	»	»	»	»
Fille Paris.....	12	»	»	»	»
Duval.....	30	»	»	»	»
Dupont.....	350	»	»	»	»
Campion.....	60	»	»	»	»
Labbé.....	40	»	»	»	»
Trissan.....	90	»	»	»	»
Alix.....	40	»	»	»	»
Quentin.....	40	»	»	»	»
Meslin.....	180	6	»	»	»
Les demoiselles Gougis	322	15	»	»	»
Pierre.....	27	»	»	»	»
Guay et Julien.....	66	»	»	»	»
Britsault.....	18	»	»	»	»
Perrin-Guillart.....	36	»	»	»	»
Jourain.....	6	»	»	»	»
Tourbon.....	40	»	»	»	»

48 parties prenantes.

En total..... 65,588 l. 1 s. » d.

4° Arriéré du département des finances.

Chaulin et C^{ie}, mar-
chands papetiers, pour
fournitures faites dans
les bureaux du Trésor
public, pendant le quar-
tier d'octobre 1789.....

5.000 l. » s. » d.

La ci-devant comtesse
de Béthune, comme ayant
droit pour un tiers dans
la succession de feu An-
toine Crozat de Thiers,
pour les intérêts sur le
pied du denier vingt-cinq
à elle appartenants, et à
prendre dans les 60,000
livres qui sont dues an-
nuellement aux cohé-
ritiers du dit Crozat, pour
intérêts de 1,500,000 li-
vres qui leur reviennent
dans les 3 millions; à
quoi, par arrêt du con-
seil du 24 août 1767,
et suivant les lettres pa-
tentés du 27 desdits mois
et an, ont été liquidés les
droits de propriété et au-
tres qui appartenait à
la succession dudit Cro-
zat, sur le canal de Pi-
cardie, réuni au domaine
du roi, par un autre ar-
rêt du 23 août 1787, ci..

60,000 » »

La ci-devant marquise
de Béthune et la maré-
chale de Broglie, comme
ayant droit à la succes-
sion du feu Antoine Cro-
zat de Thiers, chacune
pour les intérêts au denier
vingt-cinq des sommes
provenants de ladite suc-
cession, comme il est dit
à l'article ci-dessus, pen-

dant les années 1787-1788
et 1789, ci..... 120,000 l. » s. » d.

3 parties prenantes.

En total..... 185,000 l. » s. » d.

Total général..... 2,317,408 l. 1 s. 9 d.

« A la charge par les parties ci-dessus nommées de se conformer aux lois de l'État, pour obtenir leur reconnaissance définitive de liquidation et leur payment à la caisse de l'extraordinaire. »

(Ce décret est adopté.)

M. Armand, au nom des comités des rapports et des recherches réunis.

Messieurs, il a été expédié, le 26 du mois dernier, par un négociant de Metz, à un négociant de Francfort, 3 barils contenant des piastres pour environ 50,000 livres.

Cette commission a été expédiée pour le compte des sieurs Grefuch et Monts, banquiers de la capitale. Ces barils ont été arrêtés par le receveur des douanes de Forbac, sur votre décret portant que les effets d'or et d'argent ne passeront pas à l'étranger. Il ne reste à vos comités aucun doute sur la vérité de l'envoi; la seule difficulté qui reste se puise dans les termes de votre décret qui portait que les pièces d'or et d'argent ne passeront pas à l'étranger.

Quelque pénétrés que soient les comités réunis de l'intention que l'Assemblée a toujours montrée d'encourager et de protéger les transactions commerciales, néanmoins ils n'ont pu se dissimuler qu'on pouvait regarder les piastres comme des espèces et d'argent. D'autre part, aussi, dans les transactions commerciales, on les regarde comme effets de commerce, comme marchandise. Elles n'ont point une valeur déterminée, ou du moins leur valeur varie.

En conséquence, votre comité a pensé que ces piastres ne pouvaient pas faire l'objet de la prohibition prononcée par votre décret. Mais néanmoins, ils ont cru ne pouvoir pas prendre sur eux de prononcer sur cette arrestation; et ils m'ont chargé de vous proposer le décret suivant :

« L'Assemblée, après avoir entendu le rapport de ses comités des rapports et des recherches, décrète que les barils, mentionnés au procès-verbal d'arrestation, du receveur des douanes nationales de Forbach, du 26 juin 1791, jouiront d'une libre circulation pour passer à leur destination. »

M. Camus. Le décret porte expressément matières d'or et d'argent, et non espèces; ainsi il n'y a pas lieu d'adopter le décret.

M. Fréteau-Saint-Just. Plusieurs demandes semblables à celle qui vous est déjà soumise ont déjà été faites par les négociants; toutes ces demandes-là doivent engager l'Assemblée à fixer le travail des deux comités, sur le terme auquel on limiterait l'exécution du décret du 21 juin, renouvelé le 28, pour les matières d'or et d'argent. Je vous prie de renvoyer aux comités réunis pour présenter des mesures générales.

M. Rewbell. Ce qui s'est passé depuis votre décret prouve que toutes les municipalités du royaume, surtout des frontières, demandaient

un décret qui défendit l'exportation de toutes les matières d'or et d'argent. Il est avéré que si le négoce souffre, il mérite de souffrir. C'est véritablement le négoce qui a fait faire l'infraction des lois à l'égard du numéraire. Ce sont certains banquiers, qui, au risque de perdre la patrie pour discréditer les assignats, ont fait le négoce scandaleux qui a fait tomber les assignats. Cela est très réel; les preuves en sont positives: il est impossible de se faire une idée combien il est sorti d'argent hors du royaume de toutes les manières, de toutes les façons, et c'est cet argent sorti qui a fait l'objet d'une spéculation honteuse.

Aussi je le soutiens, Messieurs, si vous revenez sur les mesures que vous avez crû devoir prendre, mesures nécessaires encore, et peut-être encore plus longtemps que vous croyez, vous mécontenterez la plus grande partie des municipalités du royaume, et ce n'est pas le moment de les mécontenter. Vous ne devez pas toujours venir au secours des spéculations avides des négociants qui cherchent à s'enrichir au détriment du royaume. (*Applaudissements dans les tribunes.*)

Tout ce que l'on peut faire, c'est d'avoir égard aux espèces étrangères, parce que véritablement la circulation des pièces étrangères prouverait que le négociant français les a achetées chez l'étranger; mais quant aux matières d'or et d'argent, il ne doit pas sortir pour un liard, à peine de compromettre le salut de la patrie. (*Applaudissements.*)

M. Rabaud-Saint-Étienne. Les observations de M. Rewbell méritent toute l'attention de l'Assemblée. Elles ne détruiraient pourtant pas ce qui a été dit avant; l'Assemblée, selon moi, doit adopter la proposition qui leur est faite, distinguer le banquier du négociant. Le banquier spéculer sur la matière, mais le négociant, obligé de payer et d'être payé en matières ou espèces, offre des combinaisons si multipliées qu'elles échapperaient à notre discussion. Ce n'est donc que dans le silence d'un comité que l'on peut méditer soigneusement un projet, afin de combiner l'intérêt général avant tout, mais aussi certains intérêts particuliers.

Je demande que cela soit renvoyé aux comités.

(L'Assemblée, consultée, adopte la motion de M. Fréteau-Saint-Just et décrète le renvoi aux comités des rapports et des recherches, pour présenter, de concert avec les comités diplomatique, d'agriculture et de commerce, leurs vues sur la manière d'exécuter les décrets prohibitifs des 21 et 28 juin dernier.)

M. Rabaud-Saint-Étienne. Messieurs, le 11 janvier dernier, vous avez rendu un décret concernant une fabrication de petite monnaie, dont les dispositions vous sont peut être présentes. Je remarque que c'est du mois de janvier, et que, par conséquent, il y a présentement 6 mois.

La première disposition de ce décret n'a point été exécutée; car les monnaies d'argent à l'ancien titre, c'est-à-dire à 11 deniers, étant pour la monnaie même titre que pour les écus, il y aurait eu à fondre les écus.

On vous a rappelé souvent, Messieurs, que le prix de l'argent était aujourd'hui à 631 le marc, et cependant n'était qu'à 531, à la monnaie. Vous comprenez, Messieurs, qu'il y a une perte immense pour le Trésor royal à fabriquer de la monnaie d'argent. Les écus et même la menue